

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS PIQUES à PONCEY SUR L'IGNON

Description de l'établissement

Nom : PIQUES
Adresse : (Ancienne usine de Poncey-sur-l'Ignon)
Commune(s) : PONCEY SUR L'IGNON (21494)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 16/09/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP41152570101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : L'établissement Piques a exploité des activités de dépôts de déchets d'amiante de 1906 à 1991. La mise en sécurité a été réalisée en 2012. L'exploitant a disparu.

POLLUTIONS RESIDUELLES

Des déchets amiantés sont confinés sous la surface du dôme, recouvert de gravats, d'un grillage avertisseur et de matériaux végétalisables pour empêcher tout envol de poussières. Des enrochements ont été posés sur toute la bordure du site en contact avec l'Ignon pour empêcher toute érosion par les eaux de la rivière.

COMPATIBILITE AVEC L'USAGE

En l'état, le site présente des risques acceptables pour l'usage actuel (confinement de déchets amiantés), sous réserve des mesures de gestion suivantes :

- interdiction d'utilisation des eaux souterraines ;
- interdiction d'activités de baignade et de pêche à hauteur du dépôt ;
- interdiction d'aménagement de jardins potagers ;
- la couverture (gravats grossiers puis grillage avertisseur puis terre végétale) présente au droit du dépôt de boues amiantées ainsi que l'enrochement installé sur la rive droite de l'Ignon devront être maintenus.

CONCLUSION

Le classement en secteur d'information sur les sols est réalisé en application de l'article R. 125-43 du Code de l'environnement, l'exploitant ayant disparu.

PRINCIPALE REGLEMENTATION APPLICABLE

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 16/09/2024

Enjeux et environnement : Contexte géologique :

Le site est implanté au droit des alluvions de remplissage du fond de la vallée de l'Ignon (terrains sédimentaires anciens, calcaires et marneux, recoupés par des failles).

D'après les investigations environnementales réalisées au droit du dépôt avant les travaux de confinement, la lithologie mise en évidence était la suivante :

Dépôt de boues amiantées hétérogènes, constitué de

- boues de couleur grise, à rose, ponctuellement en mélange avec la terre végétale ;
- gravats et débris de construction et déchets divers (joints, chutes, emballages plastiques) en mélange avec les boues ;
- déchets charbonneux noirs, fragments de type scories ;

Terrain naturel

- terre végétale
- substratum : alluvions de l'Ignon, constituées de sables et graviers calcaires, beige

Contexte hydrogéologique :

Les alluvions de l'Ignon sont le siège d'une nappe souterraine dont l'écoulement est vraisemblablement parallèle à celui du cours d'eau. Les niveaux d'eau rencontrés à faible profondeur (environ -3,7 m en 1999) et sous le niveau du cours d'eau montrent que l'alimentation de la nappe s'opère depuis la rivière vers la nappe.

Description³ :

XIX ème : papeterie

XX ème : usine spécialisée dans la manufacture de joints et de tissage de produits à base d'amiante

1906 : exploitation du site par la société Piques

1991 : arrêt de l'exploitation du site

1993 : site revendu et réaménagé en habitations

25 octobre 1996 : AP de mise en demeure à l'encontre de la S.A.R.L Piques

31 mars 1998 : AP de mise en demeure et suppression de dépôt de déchets industriels

21 décembre 2007 : AP de mise en demeure afin de réaliser des travaux de réaménagement du dépôt amianté

2012 : Les travaux de mise en sécurité suivants ont été réalisés par l'Ademe :

- remodelage du dépôt sous la forme d'un dôme, recouvert de gravats, grillage avertisseur et de matériaux végétalisables pour empêcher tout envol de poussières.

- des enrochements ont été posés sur toute la bordure du site en contact avec l'Ignon pour empêcher toute érosion par les eaux de la rivière.

En l'état, le site présente des risques acceptables pour l'usage actuel (confinement de déchets amiantés), sous réserve des mesures de gestion suivantes :

- interdiction d'utilisation des eaux souterraines ;
- interdiction d'activités de baignade et de pêche à hauteur du dépôt ;
- interdiction d'aménagement de jardins potagers ;
- la couverture (gravats grossiers puis grillage avertisseur puis terre végétale) présente au droit du dépôt de boues amiantées ainsi que l'enrochement installé sur la rive droite de l'Ignon devront être maintenus.

Source : rapport EODD du 01/03/2016

Le site étant à responsable défaillant ou disparu, seule la mise en sécurité du site a pu être réalisée grâce à l'intervention de l'Ademe. Les travaux de dépollution des sols ou des eaux souterraines supplémentaire n'ont pas été entrepris car le site ne présente pas de danger grave et immédiat pour les populations alentours. Un classement en SIS des terrains a été proposé (articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

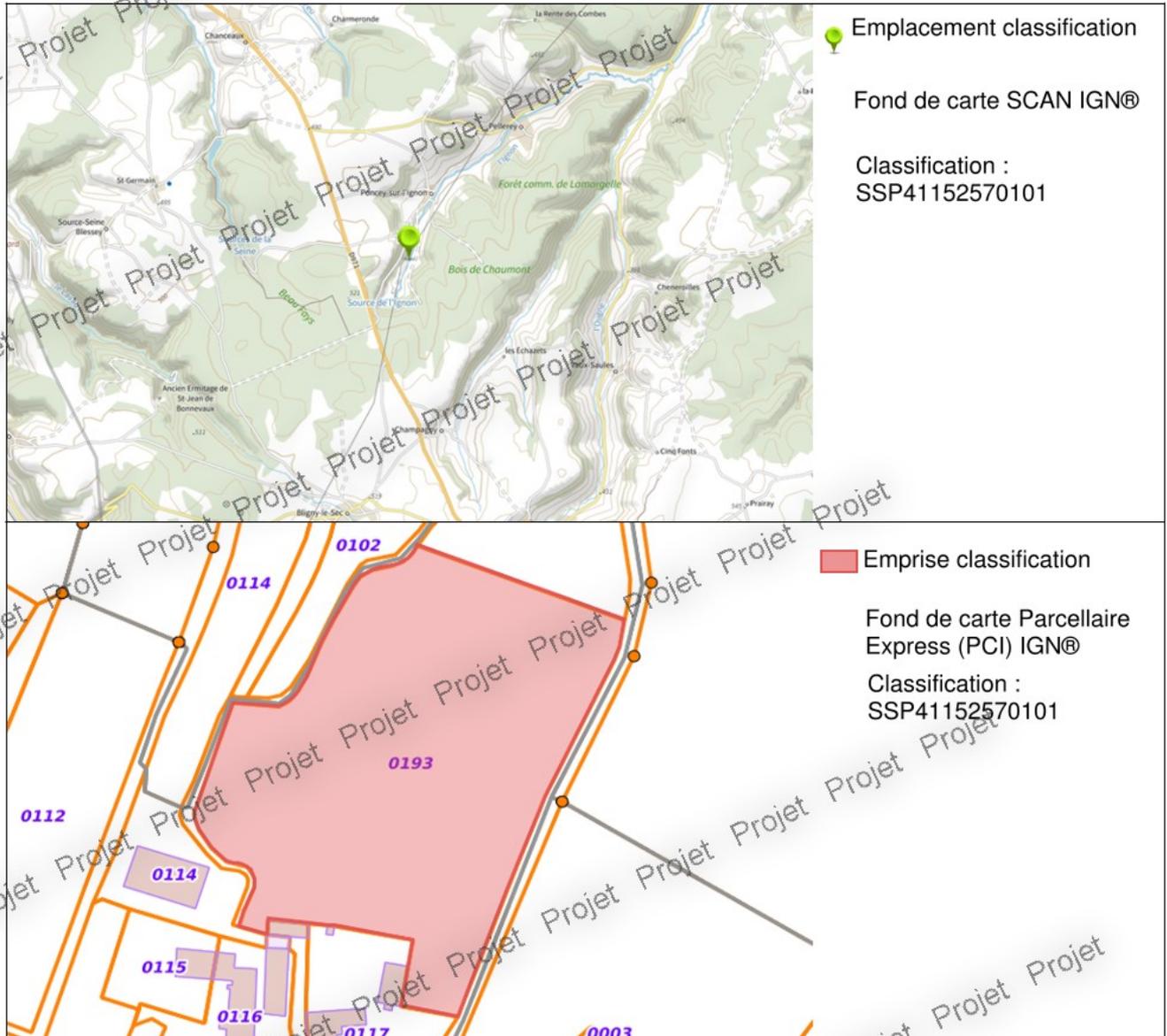
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Poncey-sur-Ignon	1	ZI	0193	21

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 832239.1003748744, Lat. : 67107399.1687363

Superficie estimée :

14409 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Georisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.